

Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005

*Participez au développement économique de votre territoire
en diversifiant vos risques sur un panel de PME
sélectionnées par une équipe de professionnels expérimentés,
avec une perspective intéressante de rendement
en réalisant des économies d'impôt
et en bénéficiant d'un cadre fiscal privilégié.**

** Sous réserve de conserver vos parts pendant 5 ans.*



**Souscription au Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)
Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005**



ICSO GESTION

Investisseurs en Capital dans le Sud-Ouest • Gestion de FCPR et de FIP

Membre de  **IRDI GIE** (*)

(*) IRDI GIE est un groupement d'intérêt économique regroupant les moyens de l'ensemble des entités du groupe IRDI-ICSO exerçant dans le domaine du capital investissement.

Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005



Participer au développement économique de votre territoire

Le FIP "Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005" investit au capital ou autres fonds propres des PME exerçant leur activité dans les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon.

Ce renforcement du capital est indispensable au développement rapide et harmonieux des PME qui constituent le socle de l'activité économique de votre environnement proche.



... en diversifiant vos risques sur un panel de sociétés

Le FIP "Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005" investira au maximum 10 % de son actif sur une même société. Il investira au minimum 60 % de son actif en actions de PME* mûres, financièrement saines et en croissance. Le solde non investi sera placé sur des supports monétaires et obligataires et éventuellement et pour 20 % maximum de ce solde, en actions de sociétés cotées.

* Les PME sont des entreprises non cotées, indépendantes :
– de moins de 250 salariés,
– de chiffre d'affaires inférieur à 40 millions d'euros ou dont le total de bilan est inférieur à 27 millions d'euros.
Une partie – au minimum 10 % – sera constitué d'entreprises de moins de 5 ans d'âge.



... sélectionnés par une équipe de professionnels expérimentés

Le FIP "Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005" est géré par ICSO GESTION, société de gestion adhérent au groupement d'intérêt économique IRDI GIE. L'équipe de gestion basée à Toulouse et à Bordeaux, a assuré depuis 15 ans le succès de l'IRD I par des performances régulières et durables*. Ces professionnels connaissent personnellement les entreprises de la région.

Ils étudient en profondeur, avant d'investir, la situation de l'entreprise, sa capacité de croissance et savent optimiser en fin de période la cession des actions ou parts de l'entreprise.

* Depuis sa création en 1981, l'IRD I a dégagé chaque année des résultats positifs et a chaque année distribué des dividendes à ses actionnaires.



... avec une perspective intéressante de rendement

Placement de long terme, le FIP "Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005" est conçu pour maximiser ses performances en fin de période, pour permettre d'accompagner la croissance des entreprises dans la durée.

Les investissements du F.I.P. seront réalisés, sous réserve de l'accord des comités respectifs, en co-investissement avec l'IRD I.

A titre purement indicatif, le résultat net moyen de l'IRD I sur les cinq derniers exercices est de 10,5 millions d'euros pour des fonds propres moyens de 88,6 millions d'euros.

Les performances passées ne sont cependant pas nécessairement comparables ou renouvelables et le rendement et le capital du F.I.P. ne sont pas garantis.

L'investissement en parts FIP doit être effectué dans une perspective long-terme :

- la cession avant 5 ans remet en cause les avantages fiscaux sauf cas particuliers prévus par la loi,
- l'attente de la liquidation du fonds en fin de huitième année permet d'optimiser les perspectives de rendement comparée à une cession antérieure.



... en réalisant des économies d'impôt

La souscription au FIP 2005 donne droit à une réduction d'impôt de 25 % dans la limite de versement de 12 000 Euros pour une personne seule et de 24 000 Euros pour un couple. La déduction fiscale 2005 est indépendante de la déduction fiscale effectuée au titre du FIP 2004. Cette fiscalité est en outre cumulable avec celles des FCPI et des SOFICA.

Réduction d'impôt maximale en souscrivant "Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005" :

- 3 000 Euros pour une personne seule,
- 6 000 Euros pour un couple.



... en bénéficiant d'un cadre fiscal privilégié

Les produits et plus-values sont exonérés d'impôt (hors prélèvements sociaux) si les parts sont conservées

au moins 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Avertissement

Lorsque vous investissez dans un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

– Le fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers, par exemple des actions ou des fonds (ceci est défini dans la notice du FIP).

– Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des sociétés régionales, souvent de petite taille, dont le délai de maturation est en général plus important.

– Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.

– Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Au 31 juillet 2005, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles au FIP géré par la Société de gestion est la suivante :

FIP : Aquitaine Pyrénées Languedoc PME 2004
Année de création : Fin 2004
Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota de 60 % à la date du 31/07/2005 : 9 %
Date d'atteinte du quota d'investissement de 60 % en titres éligibles : 31 décembre 2007

Caractéristiques

« Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005 » est un FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) bénéficiant du statut fiscal des FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) qui a été agréé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Délai de souscription

Souscription jusqu'au 31 décembre 2005

Valeur à l'origine de la part

1 000 Euros

Durée du Fonds

8 ans. Le Fonds créé le 31 décembre 2005 sera liquidé le 31 décembre 2013.

Conditions de souscription

Commission de souscription : 5 % TTC

Rémunération de la Société de gestion

Égale à 3 % TTC du montant total des souscriptions pendant 5 ans. Au-delà : 3 % TTC de la valeur moyenne actualisée de l'actif net du Fonds établi au 31 mars et au 30 septembre.

Rachat

Pas de rachat possible pendant une période de 8 ans.

Cession

Les parts peuvent être cédées avec l'intermédiation de la Société de gestion mais sans garantie de bonne fin. Dans ce cas, la Société de gestion et le cédant négocieront une commission payable à la Société de gestion.

La cession avant 5 ans remet en cause les avantages fiscaux, sauf cas particuliers prévus par la loi.

Fiscalité

Réduction d'impôts égale à 25 % de l'investissement dans la limite de versement de 12 000 Euros pour une personne seule et de 24 000 Euros pour un couple.

Exonération des revenus et plus-values (hors prélèvements sociaux).

Société de gestion

ICSO GESTION – 18, place Dupuy – BP 808 – 31 080 Toulouse Cedex 6
Site : www.icsogestion.fr

Dépositaire

CIC